

pris que l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) et moi-même n'ayons pas été invités à en faire partie, ou informés de la formation d'une telle association destinée à nous protéger.

On a parlé beaucoup de l'augmentation du capital-actions de cette compagnie. Je demande à mes honorables collègues si les assurés eussent souffert de cette augmentation de capital-actions, même si l'on avait vendu au pair les actions nouvelles aux assurés au lieu de les leur vendre au prix plus élevé du marché. Le seul résultat d'une telle émission eût été d'augmenter l'actif liquide de la compagnie. Si la compagnie venait jamais à être insolvable, les assurés auraient nécessairement priorité sur les actionnaires quant à tout ce supplément de l'actif liquide. Je demande à mes honorables collègues de songer à qui peut souffrir ou à qui peut avoir à gagner de faire enquêter sur les placements de la Sun Life. Deux seules classes de gens peuvent y gagner ou y perdre, selon le cas; ce sont respectivement les assurés et les actionnaires. Or, je vous le demande, laquelle de ces deux classes vient aujourd'hui demander au Parlement de s'intéresser à une enquête de ce genre en en chargeant son comité de la banque et du commerce.

A titre d'assuré participant aux bénéfices, je me suis grandement réjoui des placements faits par la Sun Life dans les actions communes, car j'ai reçu sur mes polices à participation des dividendes tellement considérables que mes primes en ont été grandement diminuées. Et il ne m'appartient certainement pas aujourd'hui, parce que le hasard a fait baisser ces actions, de condamner une politique que j'ai si cordialement approuvée et des dividendes que j'ai été si content de recevoir.

Quelle est la cause de cette agitation? On a joliment bien démontré qu'elle provient surtout de M. J. J. Harpell et du *Journal of Commerce*. Je n'ai jamais rencontré cet homme et je ne connais pas le *Journal of Commerce*, mais, à juger par ce que le *Financial Post*, livraison du 30 janvier 1932, disait en réponse à une lettre d'un assuré de la Sun Life, il s'agit, semble-t-il, d'une feuille publiée par intermittences et qui ne jouit pas d'assez de crédit auprès du public ou par des hommes d'affaires pour publier des annonces dans ses colonnes ou pour avoir une liste contrôlée et publiée d'abonnés. Avant que le Parlement ou un comité parlementaire entreprenne la tâche onéreuse d'une enquête de ce genre, il faudrait au moins que nous eussions reçu des plaintes d'un nombre appréciable de gens et que l'honorable motionnaire eût exposé les présomptions à l'appui de ses dires. Mais, au contraire, que voyons-nous? Au lieu d'un

[M. Lawson.]

exposé des présomptions de nature à motiver une enquête, nous avons le rapport des actuels qui ont fait enquête sur toutes les branches d'affaires de la compagnie. La conclusion du rapport est: elle est solvable. Nous avons le rapport de notre surintendant des assurances dont on a beaucoup vanté la compétence, ce soir, et il conclut à la solvabilité de la compagnie. Et enfin, le dernier mais non le moindre de tous, vient le témoignage du premier ministre (M. Bennett), un homme dont tous les députés, abstraction faite de toute attache de parti, reconnaîtront la compétence et la connaissance des affaires en général et de l'assurance en particulier. Et, après une enquête approfondie, il déclare que, selon lui, la compagnie est solvable.

L'adoption de la résolution, vu la démonstration faite et les dossiers que nous possédons, léserait grandement les intérêts des seuls gens susceptibles de souffrir de la faillite de la compagnie, si elle devenait jamais insolvable; les assurés.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): La résolution discutée offre aussi un intérêt primordial pour moi: je détiens une police d'assurance de la North American Life Assurance Company. Après ce qui s'est dit ici ce soir je ne vois pas pourquoi le nom de la compagnie est mentionné dans la résolution. Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire sur la situation de cette compagnie, après l'excellent exposé du premier ministre (M. Bennett), mais, dans la brochure publiée par la soi-disant association des assurés, je note qu'on dit que M. Bradshaw et M. Gundy détenaient 1,415 actions de la North American Life, et que le fiduciaire était évidemment un nommé Martin. On devrait élucider ce point. Nous, les assurés, nous sommes tout à fait au courant de cette opération. Le monsieur Martin qui gardait ces actions en fiducie pour les messieurs mentionnés est M. Martin, de la banque Impériale. Quand ils ont pu lui verser l'argent, les actions ont été transférées. Permettez-moi d'ajouter au sujet de ces actions et des autres que détenaient ces deux messieurs, que leur prix moyen était de \$127. C'est le prix qu'ils ont reçu pour leurs actions, quand la compagnie a été transformée en société mutuelle. Je ne m'imaginais guère que des députés de cette partie de la Chambre trouvent à redire à cette transformation de la North American Life Assurance Company. Il m'a paru que c'était dans l'intérêt des assurés et, à titre d'intéressé, je me suis réjoui de la chose.

Une autre considération au sujet de la situation de la compagnie, c'est qu'au dire du premier ministre, des actions ordinaires ne repré-